

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 Juin 2017 – 18h30

MAIRIE
D'ARLES-SUR-TECH
- 66150 -



Date de convocation : 26/06/2017

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le vingt six juin, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de M. René BANTOURE, Maire (1)
Assisté de :

Etaient présents (14)

Adjoint (6) : M. Henri BONNAFOUS, Mme Marie Rose BOUISSET, M. Pierre BOUZAGE, Mmes Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE, Adjoint,
Conseillers (8) : M. Pierre AZEMA, Mme Catherine BARNEDES, MM. Jean-Louis DUCH-SOLE, David PLANAS, Jean-Luc POCH, M. Bruno QUINTA, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés (4) :

- Liliane BARBES donne procuration à Pierre BOUZAGE
- Maryline PUJOLAR donne procuration à André XIFFRE
- Sébastien RAYA donne procuration à Bruno QUINTA
- Jocelyne RIBUIGENT donne procuration à René BANTOURE

Etaient excusés (3) :

- Mmes Rebecca COX, Charlotte FRIGERIO, M. Philippe CASSO

Observations (1)

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 29 Mai 2017

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

Unanimité

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

1- Compte rendu des délégations du Maire :

Décision 2017 – N°	Date	alinéa	Objet	Visa S/Préfect.
23	29/05/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / M. Timothée Langlois pour mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de la Crypte pour la réalisation d'un concert.	01-juin
24	29/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Devis : Ville d'Arles/Tech / Compagnie BILOBA p°l a réalisation d'un atelier récréatif, à la MASA, concernant la fabrication d'instruments de musique. Montant prestation : 122€ TTC	01-juin
25	01/06/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat : Ville d'Arles sur Tech / L'Association Salomé pour la réalisation d'un concert, le mercredi 19 juillet 2017, à l'église Saint Sauveur - Montant de la prestation : 2 500€ TTC	14-juin
26	01/06/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles / M. Gérard LOPEZ pour la mise à disposition d'un local situé rue des Usines "Les Toiles du Vieux Moulin". Montant de la location : 50,70€	14-juin
27	12/06/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles/Tech / Sté Grand Angle Productions pour la mise à disposition, à titre gracieux, du carreau de la mine dans le cadre de prises de vue audiovisuelles.	14-juin
28	14/06/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat : Ville d'Arles/Tech / Association Théâtre de l'Agora p°la réalisation d'une pièce de théâtre le 24 juin 2017, au Moulin des Arts et de l'Artisanat - Montant de la part. 75,00€ TTC	en cours
29	14/06/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles/Tech / Mme M. Hélène MARTIN (Chorale Entrevoix) p°la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Eglise Ste Marie le 12 juillet 2017 pour un concert.	en cours
30	14/06/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles/Tech / Mme SAUTET (Formation Tutti Canti) : mise à disposition, à titre gracieux, de l'Eglise Ste Marie le 17 juin 2017 p°la réalisation d'un concert.	en cours
31	20/06/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles / Brigade de gendarmerie pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale pendant les horaires d'ouverture.	en cours

Finances

2- Réalisation d'un emprunt (M. le Maire) :

- Le Conseil Municipal :
- AUTORISE le Maire à signer la proposition d'emprunt de 200 000 € à taux fixe pour une durée de 12 ans taux fixe 1,66 %, auprès de la Caisse d'Epargne

Délibération n°33 / 2017

Unanimité

3- Décision modificative n° 1 / 2017 (M. le Maire) :

- Le Conseil Municipal :
- ▶ AUTORISE le maire à effectuer les modifications et créations de crédits suivant :

Fonctionnement							
DEPENSES			RECETTES				
Article	opér°	Total		Article	opér°	Total	
			- 3 276.00 €				- 3 276.00 €
627	Services bancaires et assimilés	400.00					
6411	Rémunération personnel titulaire	10 000.00					
6413	Rémunération personnel non titulaire	5 000.00					
6574	Subventions aux associations	70 000.00					
66111	Intérêts	830.00					
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	5 647.00		73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		-3 276.00
"023	Virement à la section d'investissement		-95 153.00				

Investissement							
DEPENSES			RECETTES				
Article	opér°	Total		Article	opér°	Total	
			3 775.00 €				3 775.00 €
1641	Capital d'emprunts	3 775.00		1641	Emprunts	200 000.00	
				1341	D.E.T.R.	10 000.00	
				1641	Emprunts		-111 072.00
				"023	Virement de la section de fonctionnement		-95 153.00

Délibération n°34 / 2017

Unanimité

4- Convention financière avec le PAHT dans le cadre du Patrimc@t (M. le Maire) :

Vu la délibération du 21 octobre 2015 du Comité Syndical du PAHT (Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier) portant contribution exceptionnelle aux communes ayant un site patrimonial thématique (aménagement scénographique, bornes touristiques, application numérique), permettant la candidature du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) en tant que chef de file pour le projet PATRIMC@T,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°49 et 50/2016 relatives au dossier « Aménagement d'un pôle Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) axé sur le religieux et l'art sacré ».

- Le Conseil Municipal :
- ▶ VALIDE la participation de la commune d'Arles pour la période 2017-2021 pour un montant de 900 € par an ;
 - ▶ AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le PAHT.

Délibération n°35 / 2017

Unanimité

5a - Tarifs Municipaux : Concert Abbaye (M. le Maire) :

Vu la dernière délibération du 29 mai 2017 portant sur les tarifs de l'Abbaye,

- Le Conseil Municipal :
- ▶ DETERMINE un tarif de concert pour la saison culturelle « des chapitres » :
 - 5 € tarif plein

Délibération n°36 / 2017

Unanimité

5b - Tarifs Municipaux : Tarifs : Piscine Municipale (M. le Maire) :

Vu la délibération du 10 juillet 2007 portant sur les tarifs d'accès à la piscine pour les séjours de jeunes au Centre des Sports et Loisirs de la Baillie,

- Le Conseil Municipal :
- ▶ DE MODIFIER le tarif et de l'adapter à tous les groupes accueillis au Centre de Sport Pleine Nature Sud Canigó,
 - ▶ DE FIXER un nouveau tarif de 1€ par entrée par jour ;
 - ▶ D'ELARGIR le tarif communal aux agents intercommunaux ;

Délibération n° 37 / 2017

Unanimité

6- Subvention aux associations (M. le Maire) :

Vu la délibération du 30 janvier 2017
Vu la délibération du 6 mars 2017

- Le Conseil Municipal
- ▶ DECIDE d'octroyer les subventions aux associations comme validées en commission.

SUBVENTIONS 2017		<u>date délib. antér.</u>	35 708,00
A.C.CHASSEURS			650.00 €
	A.C.CHASSEURS régul débroussaillage 2016	06/03/2017	1 000.00 €
ADOT			100.00 €
AIGUILLES CONVIVIALES			150.00 €
ALEGRIA			2 000.00 €
AMIS DE L'ORGUE			700.00 €
AMIS DE L'ORGUE (subv.except. 2007/2022)			365.00 €
ARLES FA TEMPS			300.00 €
BOULING CLUB ARLESIEN			600.00 €
CHORALE SANG ET OR			300.00 €
CLUB ARLESIEN TENNIS			1 000.00 €
CLUB PYRENEEN			552.00 €
COUNTRY DANCE			500.00 €
CROIX ROUGE			300.00 €
ENSEMBLE VOCAL HT VALLESPIR			300.00 €
FERRONNIERS			3 496.00 €
FIL ARLESIEN			150.00 €
FOCS ST JOAN			828.00 €
FOOTBALL CLUB SUD CANIGO			2 110.00 €
CCCV			200.00 €
GROUPE SARDANISTE			400.00 €
GYMNASTIQUE ADULTE			950.00 €
HAND-BALL CLUB			500.00 €
JUDO CLUB			1 250.00 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE			1 125.00 €
	ECOLE PRIMAIRE (classe neige)	10/04/2017	2 860.00 €
OCCE MATERNELLE			736.00 €
PECHE et PISCICULTURE			276.00 €
RUGBY			7 000.00 €
RUGBY (école)			2 000.00 €
SECOURS POPULAIRE			150.00 €
Vallespir volley			460.00 €
VTT Haut Vallespir		10/04/2017	600.00 €
	Balade culturelle et gourmande en PPM (Les Amis d'Alain Marinaro)	31/01/2017	500.00 €
Théâtre El Galliner			200.00 €
APF (association caritative tournante)			100.00 €
	Festival de cinéma Carte Blanche	06/03/2017	1 000.00 €
SUBVENTIONS 2017		<u>date délib. antér.</u>	75 762.32 €
	COMITE FETES	31/01/2017	10 000.00 €
COMITE FETES (complément)			24 000.00 €
LES MERCREDI D'ARLES			10 000.00 €
	ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE	31/01/2017	10 000.00 €
	ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE	10/04/2017	10 000.00 €
	ASSOCIATION D'ANIMATION TOURISTIQUE	29/05/2017	11 762.32 €

Délibération n°38 / 2017

Unanimité

Affaires scolaires

7- Révision des rythmes scolaires (M. le Maire) :

Vu la délibération du 30 avril 2013
 Vu le projet de décret du 8 juin 2017 portant modification des rythmes scolaires
 Vu le décret du 29 juin 2017,
 Vu les demandes validées en conseil d'écoles respectifs des groupes scolaires de la commune

- Le Conseil Municipal :
- ▶ VALIDE un retour de la semaine de 4 jours par dérogation comme prévu au décret du 29 juin 2017.

Délibération n°39 / 2017

Unanimité

Urbanisme - Travaux

8- Patrimc@t : dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire - dossier avec la Fondation du Patrimoine (M. le Maire) :

Vu la délibération du 12/07/2016
 Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L 143-1 et suivants,

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'État par le biais de souscription publique,
 Considérant que la Fondation du Patrimoine propose de lancer une opération de souscription pour l'aménagement d'un « Pôle centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine axé sur le religieux et l'art sacré »,
 Considérant la volonté de la commune d'Arles sur Tech de participer à l'aménagement d'un « Pôle centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine axé sur le religieux et l'art sacré »,
 Considérant que les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales,

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ AUTORISE LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU DOSSIER PATRIMC@T POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE AXE SUR LE RELIGIEUX ET L'ART SACRE ;
- ▶ ACCEPTE L'ORGANISATION PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE A DESTINATION DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES, POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN « POLE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE AXE SUR LE RELIGIEUX ET L'ART SACRE »,
- ▶ AUTORISE LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION CORRESPONDANTE.
- ▶ LANCE LA CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN « POLE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE AXE SUR LE RELIGIEUX ET L'ART SACRE »,

Délibération n°40 / 2017

Unanimité

Affaires diverses

9- Motion pour l'accueil des réfugiés (M. le Maire) :

Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et l'Union Européenne sont confrontées actuellement en raison de l'afflux de migrants fuyant la guerre dans leurs pays d'origine ;
 Considérant le préambule de la Constitution de la République Française qui rappelle que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » ;
 Considérant l'engagement de la France d'accueillir parmi ces migrants 24 000 réfugiés, durant les années 2015 et 2016, dans le cadre du droit d'asile ;
 Considérant la tradition de terre d'accueil de la France Patrie des Droits de l'Homme ;
 Considérant la tradition de terre d'accueil de notre commune avec l'épisode malheureux de la « Retirada » ;
 Considérant la volonté de la commune d'Arles sur Tech de s'investir aux côtés de l'Etat pour accueillir, dans la mesure de ses capacités, un certain nombre de familles réfugiées,

Le Maire rappelle les différentes correspondances échangées entre 2015 et 2016 entre la Préfecture et notre commune en vue d'accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés

Suite à notre proposition d'hébergement pour une famille de réfugiés en date du 22/09/2016

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ CONFIRME que la commune d'Arles, a pris et prend toute sa part dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, y compris la scolarisation des enfants en lien avec l'éducation nationale
- ▶ CONFIRME son soutien au Maire pour initier avec les services de l'Etat, les associations volontaires et les particuliers, les partenariats indispensables à la réussite de leur accueil,
- ▶ CONFIRME le pouvoir au Maire pour mobiliser à cette fin les acteurs locaux de la solidarité et en coordonner les initiatives,
- ▶ DEMANDE au Maire de tenir régulièrement informés l'ensemble des élus du conseil municipal des actions mises en œuvre.

Délibération n°41 / 2017

Unanimité

10- Motion de soutien : Paris – Jeux Olympiques 2024 (M. le Maire) :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Arles sur Tech est attachée ;
 Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
 Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;
 Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;
 Considérant que la commune d'Arles sur Tech souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Délibération n°42 / 2017

Unanimité

Questions Diverses

Néant

Fin de réunion 19 h 30

Le compte-rendu a été affiché en Mairie dans les délais prévus par la loi